

Lire en classe des livres de jeunesse : telle est la recommandation officielle que formulent les nouveaux programmes des classes de collège, recommandation accompagnée d'une longue liste d'ouvrages proposés au choix des enseignants. Pour en savoir plus sur l'origine, les modalités et les objectifs de ce renouvellement et mieux en mesurer l'importance, nous avons rencontré Nicole Schneegans, membre du groupe chargé de l'élaboration de ces nouveaux programmes : initiatrice de l'idée de donner une dimension officielle à la littérature de jeunesse au collège, elle a « piloté » la mise en œuvre du projet.

La Joie par les livres : Les nouveaux programmes de français pour la classe de 6^e sont accompagnés d'une liste importante d'ouvrages pour la jeunesse ; puisque vous avez participé à cette opération, pouvez-vous nous expliquer dans quel contexte institutionnel elle se situe ?

Nicole Schneegans : C'est dans le cadre de la « Rénovation des collèges », opération décidée en 1994 par le Ministère de l'Éducation nationale, que la refonte des programmes a été décidée et mise en œuvre, dans un souci d'allègement et de recentrage. C'est aux Groupes techniques disciplinaires (GTD) qu'a été confiée leur élaboration. Chacun d'eux, co-présidé par un universitaire et un inspecteur général de la discipline, comprend également des enseignants du terrain.

Pour la classe de 6^e, les textes produits sont en application depuis la rentrée 1996. Ceux du cycle central sont achevés et seront applicables à la rentrée 1997 ; ceux de 3^e, en cours d'élaboration, à la rentrée 1999. À ces préalables, il faut ajouter que les textes « officiels » comportent deux volets : l'un est prescriptif, l'autre est pédagogique, le second ayant pour vocation d'explicitier les programmes et de montrer comment les utiliser en classe.

J.P.L. : La décision a été prise d'une entrée en force de la littérature de jeunesse au sein des textes officiels. Pouvez-vous nous expliquer quel cheminement a permis cette innovation ?

N.S. : Un programme a forcément une « colonne vertébrale », un axe fédérateur, qui lui donne son identité. En ce qui concerne l'enseignement du français au collège, on se fixe comme objectif, en fin de troisième, la maîtrise par les élèves des principales formes de discours, c'est-à-dire des différentes modalités qu'adopte la langue en situation concrète, aussi bien à l'écrit qu'à l'oral. De ce choix fédérateur, il découle que l'étude de la langue (orthographe, gram-

TÊTE À TÊTE

avec
Nicole Schneegans

À PROPOS DE LA LITTÉRATURE DE JEUNESSE AU COLLÈGE

TÊTE À TÊTE

maire) est mise au service de savoir-faire (lire, écrire, parler) eux-mêmes conçus comme nécessaires à la formation de « citoyens » dignes de ce nom ; d'autre part ce choix implique que la transmission de connaissances littéraires classiques devient un objectif parmi d'autres et non le principal. (S'il y a mutation, elle est là : non pas dans le rejet des « textes fondateurs », rubrique bien présente dans les programmes, mais dans leur cohabitation avec, par exemple, l'approche des œuvres pour la jeunesse, celle des textes documentaires, celle de l'image. Les programmes de 1985 avaient déjà ouvert le chemin en ce sens. Ceux de 1995 radicalisent cette position). Ce choix implique enfin que les techniques pédagogiques elles-mêmes évoluent. Lecture, écriture, oral, étude de la langue ne sont plus « cloisonnés » mais organiquement fondus au sein de « séquences pédagogiques » centrées sur un objectif d'apprentissage. Une nouveauté encore : en matière de lecture, on pratiquait jusque-là soit « l'analyse d'une œuvre complète », soit la « lecture expliquée » (ou « méthodique ») d'un extrait ; à ces deux techniques s'en ajoute à présent une troisième : la « lecture cursive » qui permet à l'élève de lire à son rythme des œuvres ou textes qui participent à un projet pédagogique sans pour autant faire l'objet d'une étude détaillée. Tout ce dispositif théorique facilite l'entrée de la littérature pour la jeunesse dans les programmes, dans la mesure où il offre davantage de souplesse que celui des instructions précédentes centrées sur les deux pôles « Étude de la langue » et « Transmission d'une culture ».

J.P.L. : *Il reste qu'entre les mots « programmes » et « littérature pour la jeunesse », on ressent une sorte... d'incompatibilité d'humeur...*

N.S. : En effet. Un programme est d'abord un écrit prescriptif, qui indique ce qu'il est obligatoire d'étudier. Pour les « Textes fondateurs », le choix a été fait d'articuler les propositions aux contenus des programmes d'histoire, afin de favoriser la mise en place des repères nécessaires à une lecture plus efficace. En matière de littérature pour la jeunesse, il est apparu très vite qu'il était impossible de « prescrire » tels ou tels titres à chaque niveau de classes, sauf à risquer de les voir se fossiliser au fil des années, et ce dans tous les établissements de France ! L'idée s'est donc imposée de publier trois listes importantes de titres (6^e/5^e - 4^e/3^e) qui figureraient dans les documents d'accompagnement des programmes, et non dans les programmes eux-mêmes, lesquels se contentent de renvoyer les enseignants aux listes en question pour y faire leur choix en fonction de leur projet pédagogique.

Une autre intention court en filigrane de ce parti pris des choses : faire connaître un minimum de livres pour la jeunesse aux profes-

seurs de français que leur formation n'a que rarement préparés à connaître ce domaine.

J.P.L. : *Quels critères avez-vous établis pour la constitution de listes sélectives ?*

N.S. : Nous avons choisi d'adopter une « méthode », consistant d'abord à répertorier des « entrées » qui soient les plus proches possibles de la réalité du domaine des livres pour enfants : poésie, contes, récits et nouvelles, romans merveilleux, romans affectifs, romans d'aventures, romans de société, romans historiques, policiers, fantastiques et de science-fiction, albums, bandes dessinées. Ces catégories, qui ne relèvent pas toutes de la même logique interne, ont pu paraître peu « scientifiques » aux plus linguistes d'entre nous, mais se sont imposées, en ce qu'elles donnent un minimum d'information sur le contenu des titres cités, et sont familières aux enfants. Ce sont celles aussi que l'on trouve dans les catalogues d'éditeurs. Nous n'avons pas retenu de rubrique concernant les ouvrages documentaires, dans la mesure où ils nous ont paru concerner l'ensemble des disciplines et non le seul enseignement du français. Reste que l'approche du texte non-fictionnel fait partie des programmes et que les enseignants, aidés des documentalistes, auront à y recourir à l'occasion.

Cela posé, restait à « remplir » les rubriques !

La proposition faite de procéder à une enquête auprès des organismes et revues spécialisées en littérature de jeunesse nous a paru opératoire, dans la mesure où, aussi bien du côté des pédagogues que des bibliothécaires, on produit des listes sélectives annuelles dont beaucoup mettent en relief les mêmes titres.

Les critères les plus simples et de bon sens ont été définis pour la 6^e :

- titres disponibles en librairie ;
- titres d'une bonne qualité d'écriture et peu susceptibles de se disqualifier en quelques saisons (effets de mode) ;
- titres d'auteurs français de préférence et, s'il s'agit d'ouvrages traduits, d'une bonne qualité de traduction.

Ce dernier point ayant été contesté dans les retours de la première enquête, nous avons pour les suivantes, nuancé les choses en précisant : « titres d'auteurs français et étrangers également possibles ». Enfin, en raison de quelques « couacs » manifestes, nous avons précisé dans la seconde enquête, la nécessité d'une « bonne adaptation des titres à l'âge du lectorat concerné ».

Les revues contactées ont été les suivantes : *Argos*, *Griffon*, *CRILJ*, *Inter CDI*, *Je Bouquine*, *La Revue des livres pour enfants*, *Lecture-Jeune*, *Lire au collège*, *Livre service jeunesse*, *Livres en stock*,

TÊTE À TÊTE

TÊTE À TÊTE

Livres jeunes aujourd'hui, sélection Arple. À deux exceptions près, tout le monde a répondu et nous nous sommes trouvés, pour le niveau 6^e, devant un corpus énorme de titres au sein desquels une seconde sélection s'imposait ! Elle s'est faite sur la base des titres cités plusieurs fois. Une relecture finale a été faite par le GTD, d'où sont ressorties une liste d'environ 200 titres pour le niveau 6^e, et une autre de 300 pour le niveau 5^e-4^e. La liste 3^e n'est pas encore « fixée », toutes les réponses ne nous étant pas parvenues à ce jour.

J.P.L. : *Quelles ont été les réactions à la première liste publiée ?*

N.S. : Excellentes pour ce qui concerne le principe, mais bien sûr dans le détail certains manques ont été relevés comme des inappropriations par rapport à la rubrique de référence. Il est arrivé en effet qu'un même titre se retrouve dans des rubriques différentes, ce qui est normal... certains étant évidemment à mi-chemin entre deux « genres » (est-ce par exemple l'aventure qui domine dans tel titre ou l'aspect historique ?). Le résultat d'un tel travail ne peut qu'être une cote mal taillée, et ce qu'il faut en retenir c'est plutôt l'esprit que la lettre. L'esprit est celui d'une sélection issue d'un partenariat établi entre bibliothèques et Éducation nationale afin de promouvoir des œuvres dont on pense qu'elles peuvent alimenter le goût de lire chez les jeunes et contribuer à leur culture, tout en tenant compte de la sensibilité et des compétences propres à un âge donné.

J.P.L. : *Les enseignants ont-ils l'obligation de choisir les titres à lire dans ces listes ?*

N.S. : Non, il s'agit plutôt d'une aide à leur choix et d'une incitation. Il est évident d'ailleurs que ces listes ne pourront être mises à jour avant longtemps et que de nouveaux titres de qualité peuvent émerger d'ici là. On attend plutôt des enseignants qu'ils n'hésitent pas à choisir en classe, qu'il s'agisse d'une lecture cursive ou d'une étude approfondie d'œuvre complète, des titres de littérature de jeunesse pertinents en regard de l'objectif poursuivi.

J.P.L. : *La diffusion des « Documents d'accompagnement » où figurent ces listes est-elle faite massivement ? Y aura-t-il un suivi pédagogique de formation ?*

N.S. : Tous les établissements les reçoivent en trois exemplaires destinés à circuler. Et chaque enseignant peut se les procurer à titre personnel dans l'édition qui en est faite par le CNDP. Il faut noter également la reprise intégrale de ces listes par la Revue *Lire au col-*

lège du CRDP de Grenoble¹, à l'occasion de numéros spéciaux (n°45-46 pour la liste 6^e ; n°48 pour la liste 5^e-4^e) où chaque titre est suivi de son résumé critique, avec mention de l'éditeur, ce qui n'est pas le cas dans le document officiel.

En matière de formation, on peut espérer que les MAFPEN (Missions Académiques de Formation des Professeurs de l'Éducation nationale) comme les IUFM (Instituts Universitaires de Formation des Maîtres), relayeront cette initiative à travers stages et modules d'enseignement. Le plus délicat sera sans doute d'expliquer aux enseignants l'articulation entre la littérature de jeunesse, les textes fondateurs, l'étude des genres, l'approche des écrits documentaires et de l'image, en tant qu'il s'agit d'éléments disparates d'apparence mais que relie un unique projet fédérateur : « la maîtrise des discours ». Pour être plus précise sur ce point je citerai cette phrase tirée de l'introduction des « documents d'accompagnement, français 6^e » : « On entend par discours toutes les mises en pratique du langage à l'oral comme à l'écrit. La conception générale du programme se fonde donc sur l'énonciation, définie comme l'actualisation de la langue dans les situations concrètes d'utilisation. » L'énonciation peut apparaître comme un mot bien difficile au commun des mortels, mais ce terme d'allure savante est maintenant bien intégré par les enseignants. Qui parle à qui, de quoi, comment et dans quel but ? - Voilà ce qu'on peut observer à travers les livres pour enfants eux-mêmes, qui sont aussi une manifestation des plus concrètes de l'utilisation de la langue au bénéfice d'un message à faire passer, qu'il ait pour moteur principal le plaisir du texte ou la transmission de connaissances, ce qui d'ailleurs ne s'exclut pas.

Pour ce qui concerne la seule littérature de jeunesse, on peut se féliciter plus largement du fait qu'elle acquiert à présent une légitimité pédagogique qui n'était que balbutiante jusque-là et qui peut, par rebond, contribuer à sa reconnaissance par le grand public comme source d'accès des jeunes à la culture. L'accès aux grandes œuvres du patrimoine, passées ou en gestation, suppose que le lecteur ait eu l'occasion d'affiner, au moment opportun, sa relation à lui-même, à l'autre, aux problématiques sociales voire existentielles. Les livres pour la jeunesse, à des degrés divers, lui permettent d'arriver progressivement à cette maturité critique et responsable que l'École a pour mission de fonder et qu'elle symbolise à travers l'expression : « formation du citoyen ».

TÊTE À TÊTE

1. Lire au collège. CRDP, Académie de Grenoble, 11 avenue Général-Champon, 38031 Grenoble cedex. Tél. : 04 76 74 74 87